

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 26 janvier 2016 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Floriane ERMACORA, Claire HUYGHUES-DESPOINTES (présidente), Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Laurence MISEREZ, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Maxime PROVINI, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés MM. Christian SCHMITZ, Federico ABRAR, Jean-Pierre GARDIOL, Philippe MOREL, Ronald ZACHARIAS.

* * *

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015

- Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015 est approuvé.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - Je vous fais part de la raison de l'absence de MM. ZACHARIAS et SCHMITZ : ils ont malheureusement perdu leur père pour l'un, respectivement beau-père pour l'autre. Nous sommes avec eux en pensées.
 - Je vous avais annoncé que Mme ROCHERIEUX, notre secrétaire administrative, nous a donné sa démission pour la fin du mois de février. Mme CLÉMENT devrait revenir au printemps, ce que nous souhaitons vivement. D'ici là, et ne sachant pas dans quelle mesure elle reprendra son activité, nous avons engagé Mme Talia FREITAS en emploi temporaire.
 - Concernant l'ACG, il n'y a rien de nouveau, car la dernière assemblée générale a été annulée faute d'avancement des dossiers, et car les groupes de travail sur le désenchevêtrement n'ont pas encore repris.

- Nous avons participé hier à la réunion de toutes les communes d'Arve et Lac. Nous avons reçu M. Alain RÜTSCHÉ de l'ACG, ainsi que le directeur du GIAP, M. Nicolas DISERENS. Il nous a expliqué pourquoi les frais du GIAP ont fortement augmenté : nous avons une obligation d'accueil universel, et il y a de plus en plus d'enfants pris en charge. Le budget du GIAP est de plus de 50 millions de francs. Je précise que nos préoccupations sont aussi celles des autres communes, notamment les déchets d'entreprises, la politique des migrants, la fibre optique, les lignes transversales de transports publics et la LRDBHD (loi sur les débits de boissons). La nouvelle loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 donne plus de compétences aux communes : jusqu'à maintenant nous octroyions les autorisations pour les terrasses publiques, désormais nous le ferons aussi pour celles qui se trouvent sur des terrains privés. Nous donnerons aussi les autorisations pour toutes les manifestations sur le territoire communal (telles que l'Escalade, les promotions, les événements privés, etc.), sauf celles qui sont d'envergure cantonale (telles que la Fête de la musique). Nous avons le droit de demander un émolument pour le travail supplémentaire que cela donne aux services de la mairie. Concernant les empiétements sur les routes et les chantiers, il y a des taxes à appliquer. L'ACG nous a procuré un modèle de formulaire à adapter et à mettre à disposition sur notre site internet. Comme toujours, ce fut une séance intéressante pour échanger et voir ce qu'il se passe chez nos voisins. Nous allons créer des groupes de travail sur les divers sujets abordés.
- Nous avons une nouvelle fois reçu M. Jean TERRIER, archéologue cantonal, pour relancer le projet de rappel, sur la place du village, de la villa gallo-romaine qui se trouve en dessous. Son service est prêt à nous fournir le matériel, mais nous devons nous adresser à une société spécialisée dans la mise en valeur de tels sites.
- Au chemin du Manoret, je vous rappelle que le Conseil municipal avait donné un préavis défavorable à la construction d'immeubles de logement. L'architecte a revu son projet et il a fait en sorte que le préavis devienne seulement consultatif : il s'agira d'un préavis de l'Exécutif, car la densification est moins élevée. Nous craignons que notre préavis soit bafoué par le Département. L'architecte demande toujours les mêmes dérogations. Nous n'avons pas le temps de réunir la commission Aménagement avant de rendre notre préavis. Je vous informe donc que ce dernier sera négatif.
- S'agissant du projet Esplanade, le vote de la délibération doit avoir lieu lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Je compte sur votre présence. La DGT nous oblige à commencer le chantier après les promotions, ce qui fait qu'en tenant compte des délais référendaires, nous avons avancé la date du vote de la délibération au mois de février, comme déjà annoncé. Le projet de délibération sera traité directement par la commission, car le temps presse. De plus, nous n'avons pas encore le montant du crédit.
- Mme ERMACORA : je vous signale un vice de forme. Une délibération doit d'abord être présentée au Conseil municipal, qui décide de l'entrée en matière et du renvoi en commission (art. 32 du règlement du Conseil municipal et art. 30 de la loi sur l'administration des communes). Or, aujourd'hui, nous n'avons pas encore cette délibération, donc en théorie nous ne pourrions pas siéger en commission en février pour en étudier le contenu.
- Mme de LISLE-SARASIN : cela reporte donc le vote ?
- Mme VERMEIL : nous pouvons convoquer un Conseil municipal extraordinaire pour traiter de la seule délibération.

- Mme le Maire : nous ne pouvons en effet pas repousser d'un mois, pour les raisons que je viens d'invoquer. Ce dossier avance et je pense qu'il faudra donc une séance extraordinaire, mais nous n'avons pas encore le projet de délibération que nous devons joindre à la convocation. Nous avons une séance Esplanade la semaine prochaine et le montant sera arrêté à ce moment-là.
- Mme la Présidente : je suggère de supprimer l'une des deux séances de la commission financière pour la remplacer par le Conseil extraordinaire, par exemple celle du 8 février. Il faudrait donc avoir le texte de la délibération le 1^{er} février.
- Mme le Maire : j'aurai les chiffres à disposition le 2 février, donc nous pourrions faire partir la convocation le 2 février pour le 9 février. Organisons donc la séance extraordinaire le 9 février, à la veille de la commission financière du 10 et annulons la séance de commission du 8.
- M. VOUTAT : s'il faut une deuxième séance de commission financière, faisons les deux l'une à la suite de l'autre.
- Mme VERMEIL : nous avons effectivement déjà procédé ainsi pour le groupe de travail avec les mandataires. Je précise que le fait de commencer le chantier cet été n'est pas seulement une obligation de la DGT, mais c'est aussi dans l'intérêt de la commune. Si nous commençons dans une année, nous n'aurons sans doute pas une aussi bonne conjoncture qu'en ce moment.
- Mme la Présidente : nous t'entendons, mais il y a des textes légaux à respecter.
- Mme le Maire : nous nous efforçons d'être respectueux de la procédure, mais nous avons un usage qui fonctionne bien, d'ailleurs admis par le Département. Une délibération annoncée sans être à l'ordre du jour a souvent passé. Je n'aimerais pas que le prétexte de la procédure soit pris pour saboter un projet.
- M. VOUTAT : une autre composante importante pour que le chantier démarre à temps est la sécurité des enfants.
- Mme LÉVÊQUE :
 - Nous travaillons sur la pièce de théâtre que nous allons produire cet été. Nous avons déjà eu deux réunions avec le metteur en scène. La prochaine réunion avec les membres du comité aura lieu le 8 février 2016, à 10 heures. Les dates retenues pour les représentations sont du 23 juin au 8 juillet 2016. Nous vous demanderons en temps voulu de jouer le jeu et venir tenir la caisse, le cas échéant déguisés. Nous cherchons également des figurants.
 - Le 1er mars, le marché va reprendre sur la place. Nous offrons régulièrement des croissants et du café à la reprise, vous recevrez un Doodle pour participer.
 - Nous voulions organiser pour les membres du Conseil une visite de la Fondation Bodmer, où se tient une exposition dès le 13 mai prochain sur Frankenstein.
 - Le déjeuner des Aînés a eu lieu, avec le loto animé par M. GARDIOL. Nous remercions les donateurs.
 - Le 15 juin 2016 se tiendra la prochaine sortie des Aînés. Quant à la destination, la prochaine commission Culture entendra vos propositions.
 - Je vous rappelle que les nouveaux membres disposent d'un bon de Fr. 500.- pour l'achat d'une tablette, par exemple. De plus, nous bénéficions d'un rabais à l'Apple Store.
 - Enfin, je vous rappelle que nous avons des abonnements pour le Servette Hockey Club, qui s'est qualifié pour les playoffs. Nous allons donc prolonger nos abonnements pour les habitants de la commune.

- M. DESPLAND :
 - Je vous annonce un cours de taille d'arbres fruitiers, qui aura lieu le 5 mars prochain dans le parc de la mairie. Nous enverrons un tous-ménages.
 - Le 7 avril 2016, je serai présent, dans le cadre des jeudis de l'environnement, à une conférence cantonale intitulée « Comment faire face à la fin des levées gratuites des déchets des entreprises ? ». Les communes d'Arve et Lac organisent également des ateliers pour harmoniser leurs politiques.
 - On m'a demandé des résultats sur HumiStop, c'est-à-dire les travaux réalisés dans l'annexe de la mairie pour des problèmes d'humidité. Pour l'instant, on se rend compte visuellement que des tâches d'humidité ont disparu, mais il n'y a pas encore de mesures scientifiques à l'heure actuelle. Je vous tiendrai au courant des résultats.
 - Nous avons des soucis avec la chaudière à mazout de la mairie, qui commence à ne plus bien fonctionner. J'espère qu'elle tiendra l'hiver et nous envisagerons son remplacement cet été.
 - Pour remplir l'obligation d'assainissement des fenêtres de l'ancienne école, il manque encore les portes d'entrée. J'ai fait établir un devis qui s'élève à Fr. 6'000.- .
 - Nous aurons prochainement l'installation de la sculpture de M. LIENGME dans le parc de la mairie.
 - Le camion Lindner multifonctions de la voirie est âgé de 15 ans et commence à coûter cher en entretien, il faut le remplacer. J'établirai donc une délibération à renvoyer en commission financière et à discuter dans ce cadre.
- Mme le Maire : pour être strict, il faudrait aussi avoir cette délibération à l'ordre du jour ce soir. Si nous décidons d'être plus stricts avec la procédure, il faut l'être avec toutes les délibérations, quels que soient leur montant.
- Mme ERMACORA : nous avons vu ce camion lors de la visite de la voirie en commission Sécurité routière. N'avions-nous pas déjà provisionné quelque chose?
- Mme la Présidente : non, mais nous avons dépensé pour des agrégats.
- Mme le Maire : le chef de la voirie avait dit vouloir échelonner le renouvellement des camions. Voilà pourquoi cette demande vient maintenant.
- M. DESPLAND : nous repoussons sans cesse, or il y a des délais de livraison, donc je souhaiterais aller de l'avant et je vous présenterai une délibération.
- Mme ERMACORA : j'insiste sur le fait que l'Exécutif doit respecter les textes légaux, nous avons fait peut-être fait des erreurs, mais il nous faut être stricts.
- Mme le Maire : une séance extraordinaire du Conseil municipal peut avoir plusieurs objets.
- M. BRICHET : oui, tant que les divers sujets figurent à l'ordre du jour (art. 16 du règlement).
- Mme la Présidente : nous ferons donc un Conseil municipal extraordinaire en y mettant divers sujets.
- Mme le Maire : cela peut ne pas être opportun de présenter ces deux projets de délibération en même temps, vu les montants proposés.
- M. DESPLAND : je veux bien remettre à plus tard, mais ce serait dommage.

3. Communications du Bureau

- Mme la Présidente : nous souhaiterions vous proposer une sortie du Conseil municipal au Palais fédéral, à Berne. Ce serait si possible un vendredi. Ce jour poserait-il un problème ? Nous avons évoqué la date du vendredi 20 mai.

- Mme le Maire : cela ne nous convient malheureusement pas, nous avons la sortie annuelle de l'ACG.
- Mme la Présidente : alors nous chercherons autre date. Un jour de semaine convient-il à la majorité ? C'est plus intéressant que pendant le week-end où il n'y a pas de séances. Nous vous proposerons une nouvelle date.
- Mme la Présidente : j'ai reçu une lettre du président de l'Association vandœuvrienne (ASVA), M. Jean-Pierre GARDIOL. Cela concerne la construction d'un centre d'accueil de réfugiés sur la commune de Thônex. Il a adressé le même courrier aux autorités de Thônex. Il sollicite une séance d'information à l'attention des proches résidents sur la commune.

4. Comptes rendus des commissions

◆ *Sécurité et mobilité – séance du 15 décembre 2015*

M. VOUTAT donne lecture de son rapport.

1. Zone 30 km/h

a) Secteur Ecorcherie : avancement du dossier

Mme KUFFER indique que l'autorisation a dernièrement été délivrée. Il sera transformé en zone 30 km/h.

Pour information, le secteur du chemin du Paradis est amené à se densifier.

Mme KUFFER indique que les communes souhaiteraient récupérer la responsabilité des mesures de quartier sur les chemins communaux car à l'heure actuelle, le travail est effectué à double par le canton et les communes.

b) Secteurs Cocuaz et Blonde : bilan

Mme KUFFER rappelle que l'opération coup de poing n'est pas possible. Il faut d'abord établir un bilan, soit mandater un bureau d'ingénieur et entreprendre des relevés de vitesse avant d'envoyer un rapport au canton.

Des véhicules de police se placeront de temps en temps au chemin de la Blonde, à titre préventif. Les zones 30 km/h sont destinées aux zones d'habitation c'est pourquoi une zone 30 a déjà été refusée dans la partie rurale de ce chemin.

Mme KUFFER précise que ses adjoints souhaiteraient prendre des mesures afin d'éviter que les automobilistes roulent sur les talus. Pour sa part, Mme KUFFER ne veut pas dénaturer ce chemin avec des troncs ou des pierres.

Décisions :

Chemin de la Blonde

La commission demande à l'Exécutif d'obtenir une offre du bureau d'ingénieur Trafitec en vue d'entreprendre un bilan et de proposer des mesures concrètes à soumettre à la DGT. Dans l'idéal, le coût de ce bilan ne devrait pas dépasser Fr. 10'000.-. La commission se prononcera sur cette offre lors d'une prochaine séance.

Chemin de la Cocuaz

La commission demande à l'Exécutif de ressortir le dossier de mesures afin de l'étudier et, cas échéant, de l'actualiser et/ou l'adapter.

2. Audition de M. Mathieu CUGNO, Commandant des compagnies de sapeurs-pompiers de Choulex et Vandœuvres

M. CUGNO a repris le commandement *ad interim* de la compagnie le 1^{er} janvier 2015. Les deux compagnies travaillent de manière autonome. Les formations, en revanche, sont toutes communes depuis le 1^{er} janvier 2015. La compagnie de Vandœuvres comprend 16 membres, dont 1 femme, celle de Choulex 16 membres dont 3 femmes. Un nouvel officier sera nommé janvier 2016 et une inspection cantonale aura lieu le 24 septembre 2016.

M. CUGNO résume les tâches de la compagnie en précisant que celle-ci a eu moins d'interventions cette année. Cette diminution est due au fait que, désormais, ce sont des entreprises qui interviennent sur le domaine privé pour les destructions d'insectes, ou des apiculteurs pour les abeilles. M. CUGNO souhaiterait envoyer une personne en formation sur les produits chimiques en précisant que le problème, ce n'est pas les insectes, mais les produits utilisés pour les détruire. Mme KUFFER précise que la commune peut désormais facturer ces interventions aux privés alors qu'avant, celles-ci étaient gratuites.

Les interventions des volontaires portent essentiellement sur des inondations ou des chutes d'arbres. Il y a eu par exemple beaucoup d'inondations cet automne. Les incendies, en revanche, sont fort heureusement plus rares.

Mme KUFFER rappelle que, depuis la mise en séparatif des collecteurs d'eaux usées, les écoulements sont mieux régulés.

Les volontaires ne s'occupent pas des accidents de la route Ils se chargent des gardes de préservation et de la sécurité routière lors des manifestations. Les interventions, au contraire des exercices, sont territoriales. Les exercices ont lieu alternativement à Vandœuvres et Choulex.

Organisation d'une présentation de type portes ouvertes pour les deux compagnies.

M. CUGNO indique que les sapeurs-pompiers commencent à évoquer une probable fusion entre les deux compagnies. Cologny aimerait prendre le train en marche.

M. CUGNO indique que la compagnie n'a pas de demandes spécifiques qui pourraient s'intégrer dans le budget 2016.

Les membres de la commission relèvent que M. CUGNO a fait un excellent travail en peu de temps.

Mme KUFFER rappelle que les communes versent annuellement 12,75 millions à la Ville de Genève pour le SIS sans avoir un mot à dire sur les dépenses. Des discussions sont en cours pour permettre aux magistrats communaux de participer aux décisions du SIS.

Les délais (conditions) d'interventions ne sont plus tenus par le SIS à cause des embouteillages et de l'éloignement des casernes, et les interventions ont changé de genre (produits chimiques, etc.), ce qui nécessite que le concept opérationnel soit lui aussi revu.

3. Divers et propositions individuelles

Le Président distribue le communiqué de presse du DSE portant sur le niveau de vigilance du canton qui est maintenu et indique que le sentiment d'insécurité de la population a grandi. Il serait peut-être utile de relancer Ge-Veille dans la région.

Le Président suggère que la commission, lors d'une prochaine séance, réfléchisse aux questions de mobilité. Des gens se sont intéressés à ces questions et ont envisagé des mesures ; il serait peut-être judicieux de les recevoir une fois en commission. Mme KUFFER indique qu'une discussion est en cours à propos d'une ligne de bus transversale pour Arve et Lac. Quant au parcours de la future ligne 37, il faudrait que les TPG aident les communes concernées à mettre en place le financement qu'elles prendraient en charge, dans un premier temps.

Le président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ Financière et administrative – séance du 11 janvier 2016

Mme la Présidente donne lecture du rapport de M. SCHMITZ.

La Commission Financière et Administrative s'est réunie le 11 janvier 2016 à 19h30 pour discuter des trois points suivants :

1. Projet de délibération

Le principal sujet de cette séance concernait le débat autour de la délibération relative à l'approbation du crédit budgétaire supplémentaire 2015 pour le subventionnement d'un poste de coordinateur à l'Hospice général, dans le cadre de la politique de solidarité avec les migrants.

Le montant total demandé est de Fr. 120'000.-. La délibération mentionne Fr. 90'000.-, auxquels seraient ajoutés les Fr. 30'000.- encore à disposition dans le budget 2015.

Mme le Maire explique que 21 communes du canton sont déjà sollicitées dans le cadre de l'accueil de migrants et que deux des cinq communes directement sollicitées par l'Hospice Général ont déjà décidé des versements (de Fr. 45'000.- et Fr. 120'000.-). Les trois autres, dont Vandœuvres, sont encore dans le processus de décision.

S'ensuit une discussion nourrie dont les conclusions sont les suivantes :

- La commission souhaite contribuer à l'effort extraordinaire nécessaire pour gérer les défis générés par l'accroissement du nombre de migrants en Europe.

- Toutefois le moyen de soutien souhaité par l'Hospice Général, soit le financement d'un poste de coordinateur pour régler les demandes d'entraide spontanées des citoyens genevois, n'a pas fait l'unanimité. En effet, l'ajout d'un poste à une institution déjà très importante et occupant plusieurs milliers de personnes, l'imprécision du cahier des charges, le montant important du salaire, ainsi que la crainte de s'engager dans une relation personnalisée de longue durée ont fait douter la commission de l'efficacité de cette mesure.
- Le manque de coordination entre les communes sollicitées dû aux fêtes ne donne pas une vision d'ensemble sur l'action des communes sollicitées. À cela se joint un manque de communication du canton, au final responsable de la politique des migrants pour le canton.

Enfin la commission préavise favorablement la délibération par 5 voix pour, 4 voix contre et une abstention. Ce vote s'accompagne de la demande à l'Exécutif de se renseigner auprès du canton sur les mesures envisagées et de coordonner avec les autres communes sollicitées afin de présenter un projet de soutien plus ciblé au prochain Conseil municipal.

2. Haies, bâches et lumières

Le président de la sous-commission pour le règlement concernant un projet de charte concernant les illuminations nocturnes privées sur la commune, les bâches et les haies nous a informés de l'état d'avancement des travaux. Une prochaine séance est planifiée pour finaliser le document en question.

3. Projet Esplanade

Mme le Maire informe la commission sur les prochaines échéances du projet Esplanade et des conséquences pour la commission financière.

Compte tenu de l'importance du projet Esplanade dans ces prochaines années, il est émis le souhait que la présidente de la commission Aménagement du territoire et urbanisme remplace la personne de sa commission qui la représente à la commission Financière.

Ce point sera traité lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21h25.

La Présidente ouvre la discussion.

- Mme le Maire : sur ce dernier point, nous avons appris que M. ABRAR céderait sa place à Mme VERMEIL. Or c'est sauf erreur à la commission de décider. Il faut donc renvoyer la question à la commission financière pour que ce remplacement à long terme puisse se faire, et demander à M. ABRAR d'écrire une lettre de démission aux président et vice-président de la commission avant la prochaine séance.
- M. BRICHET : selon le règlement, la composition des commissions est décidée par le Conseil municipal, y compris les changements en cours de législature (art. 65 du Règlement du Conseil municipal). Donc cela doit revenir au Conseil municipal.
- Mme le Maire : puisque nous avons déjà reçu la déclaration de démission de la commission de M. ABRAR, le Conseil municipal de ce jour peut-il décider du remplacement ce soir ?

- Mme la Présidente : je pense que nous pouvons le faire, sous réserve que M. ABRAR confirme par une lettre formelle aux président et vice-président de la commission.
- Mme le Maire : il n'est même pas nécessaire qu'il écrive ce courrier.

Le Conseil municipal décide par 11 voix pour et 1 abstention d'intégrer Mme VERMEIL en tant que présidente de la commission Aménagement du territoire et urbanisme à la commission Financière et administrative en remplacement de M. ABRAR, démissionnaire.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Aménagement du territoire et urbanisme – séance du 18 janvier 2016*

Mme VERMEIL donne lecture de son rapport.

1. Plan directeur communal : séance de travail avec Monsieur Lorenzini :

- Mme le Maire et M. LORENZINI ont été reçus au DALE pour donner suite aux directives reçues fin 2015 dans le cadre de la révision des plans directeurs communaux. La commune de Vandœuvres n'étant pas concernée par des modifications majeures sur le plan de la planification cantonale, il est entendu avec M. DUBS et Mme AUBERT qu'elle peut partir sur une révision de son plan actuel et non une refonte d'ensemble.
- La révision porterait essentiellement sur les 4 volets suivants :
Zone villas : règles à poser pour répondre adéquatement à l'art. 59 LCI et à la densification prévue selon les particularités du territoire communal
 - Concept énergétique territorial
 - Plan directeur des cheminements piétons
 - Grand paysage en collaboration avec DGNP
- Outre ces volets, une mise à jour de la situation communale est à intégrer dans la révision, notamment pour la zone sportive et les hameaux
- L'exécutif se charge avec M. LORENZINI d'établir une feuille de route dans ce sens qui sera présentée en commission et au Conseil municipal, avant d'être soumise à l'approbation du DALE.
- La commune pourra alors procéder à un mandat de gré à gré sur invitation de deux à trois bureaux potentiels.
- Les mandataires devront avoir dans leur pool un ingénieur ou une personne qualifiée pour le volet énergétique. Ils seront aussi sollicités pour intégrer une cartographie mentale à leur étude.

2. Esplanade : planning prévisionnel

- Retour du premier lot de soumissions le 4.1 2016
 - Ce lot correspond au 60% des travaux de constructions. Il doit être analysé en détail mais semble a priori être dans les montants du devis général voire légèrement en dessous. Les entreprises qui ont répondu sont pour la plupart locales.
- Les 8 et 10 février, commission Financière pour préparer la délibération portant sur le crédit de construction de l'Esplanade.
- Plaquette tous- ménages, semaine du 11.02.2016.
- Présentation aux habitants le 25.02.2016.

- e. Délibération du Conseil municipal le 29.02.2016 pour le crédit de construction
- f. Mi-février et mi-avril 2016, envoi des 2 autres lots de soumissions.
- g. Mai-juin, adjudications et préparation du chantier.
- h. Le 4 juillet, ouverture du chantier en commençant par les travaux sur la route de Meinier dès le début des vacances scolaires.

3. Divers

Le dossier de la parcelle Gardy a été déposé le 23.12 2015 au DALE.

Le président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Projets de délibérations

- **Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2015 relatif au subventionnement d'un poste de coordinateur à l'Hospice général, dans le cadre de la politique de solidarité avec les migrants, et les moyens de le couvrir**
- Mme le Maire : des questions m'ont été posées lors de la commission financière, je vais donc y répondre ici :
 - On m'a demandé si M. POGGIA était au courant. C'est le cas et il approuve la démarche.
 - Le « cahier des charges » n'en est pas un, c'est une description de poste. J'ai téléphoné à une personne pressentie pour ce poste, travaillant déjà à l'Hospice général, qui changera de poste et coordonnera l'équipe de trois personnes. Elle m'a expliqué que la mission est délicate et demande des compétences qu'un bénévole ne pourrait pas avoir. Donc ils ont besoin de quelqu'un de l'Hospice. Il s'agit d'avoir une vue cohérente et globale des actions menées par les divers intervenants, dont les actions auprès des migrants (tant requérants d'asile que réfugiés). L'idée est de monter ce *pool* de trois personnes en une année, avant de lancer l'équipe de bénévoles. Si l'un des postes doit être prolongé, il sera repris par l'Hospice général. Les trois postes seront donc créés pour 12 mois en classe 18.
 - Quant à la condition de coordonner avec les autres communes, nous en avons parlé à la réunion d'hier. Genthod a déjà versé Fr. 45'000.- et, parmi les communes d'Arve et Lac, Cologny va verser Fr. 48'000.-, et Collonge-Bellerive a réaffirmé que le 1er février, son Conseil municipal votera un montant de Fr. 120'000.-. Les communes d'Arve et Lac qui ne sont pas concernées ont reçu un courrier, et certaines d'entre elles vont participer volontairement. Thônex nous a parlé des containers prévus pour 400 migrants, ils ont fait opposition à cette demande, ou du moins posé des conditions en écrivant au président du Conseil d'Etat, car cela sera très lourd pour la commune. Ils demandent la création d'un fonds intercommunal à cette fin.
 - Il vous revient de décider ce que vous voulez faire du montant de Fr. 90'000.- mentionné sur la délibération, voire aller jusqu'à Fr. 120'000.-.
- Mme la Présidente : M. LIENGME vous propose une visite du centre d'accueil d'Anières.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération :

PROJET DE DELIBERATION

Proposition du Maire relative à l'approbation du crédit budgétaire supplémentaire 2015 relatif au subventionnement d'un poste de coordinateur à l'Hospice général, dans le cadre de la politique de solidarité avec les migrants, et les moyens de le couvrir.

Vu le préavis favorable de la commission Aide sociale et humanitaire, ouverte au Conseil municipal, du 23 novembre 2015,

Vu le préavis favorable de la commission Administrative, financière et juridique du 11 janvier 2016,

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, dans sa séance du 26 janvier 2016

D E C I D E à l'unanimité,

par **10 voix pour** **1 voix contre** **0 abstention**

D'accepter le crédit budgétaire supplémentaire 2015 pour un montant total de **F 90 000**, relatif au subventionnement d'un poste de coordinateur à l'Hospice général dans le cadre de la politique de solidarité avec les migrants.

Moyen de le couvrir :

F 90'000,-- par l'excédent de revenus du budget d'un montant de F 230'482.—

Après acceptation de ce crédit supplémentaire, le total des charges du budget 2015 sera de	F 9'163'513
et celui des revenus de	F 9'303'995

L'excédent des revenus de	F 140'482
---------------------------	-----------

La comptabilisation de ce crédit se fera sur le compte 58.365.

6. Projets de résolutions, de motions

Néant.

7. Pétitions

Néant.

8. Questions écrites ou orales

Néant.

9. Propositions du Maire et des Adjoint

Néant.

10. Propositions individuelles et questions

Néant.

11. Date de la prochaine séance

- **séance extraordinaire : mardi 9 février 2016, à 19h30**
- **séance n° 8 : lundi 29 février 2016, à 19h30**

12. Divers

- Mme PICTET : nous occupons-nous de l'échafaudage à la route de Pressy ?
- M. BRICHET : nous avons contacté les intervenants du chantier. Il en est ressorti que l'architecte devait envoyer des compléments pour obtenir l'autorisation de construire. Il va le faire, donc la procédure va suivre son cours et le chantier reprendre. L'échafaudage reste en place, car il est aux normes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La secrétaire du conseil municipal

Ariane de LISLE-SARASIN

Le président du conseil municipal

Claire HUYGHUES-DESPOINTES